



# COMMUNIQUÉ

## **AVENANT 33 - Hospitalisation Privée**

### **NON Appliqué et NON applicable**

Paris, le 4 juillet 2024

En Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation de l'Hospitalisation Privée du 3 juillet 2024, le représentant du Ministère Monsieur MOREAU, annonce l'absence des organisations syndicales CFDT et UNSA qui contestent l'absence d'application de l'avenant 33.

Madame SCHIBLER, déléguée générale de la FHP, revient sur les deux courriers du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités des 24 mai et 18 juin 2024.

Elle confirme qu'à ce jour la totalité du financement de l'avenant 33 n'est pas octroyée par les pouvoirs publics. **Le compte n'y est pas !!!**

Elle précise qu'il manque 272 Millions d'Euros en année pleine. Par conséquent, elle confirme qu'en l'absence de financement suffisant, **l'Avenant 33 ne sera pas appliqué.**

Aussi, elle annonce qu'un courrier sera adressé à la ministre Madame VAUTRIN, contestant son interprétation sur l'article 7 qui conditionne l'avenant 33 au financement. En effet, après avoir interrogé leur service juridique, elle confirme que cet article est conforme aux textes législatifs en vigueur contrairement à l'interprétation de Madame VAUTRIN.

Concernant la transposition des mesures BORNE, elle annonce l'absence de précision sur les modalités. Au regard du contexte politique actuel, cette négociation sera abordée à la CPPNI de septembre 2024.

**Les Organisations syndicales non-signataires, FO et CGT, demandent une décision claire et définitive sur l'abandon définitif de cet avenant 33 et demandent l'ouverture immédiate de négociation salariale sur un secteur qui est qualifié de catastrophique.**

**POUR L'AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES !!! TOUS ENSEMBLE**